

FRELONS ASIATIQUES : CAMPAGNE DU GDSA POUR LES PIÉGER AU PRINTEMPS

Le GDSA 12, qui représente les apiculteurs de l'Aveyron lancent un appel à la vigilance et communique des conseils pour piéger les frelons au printemps.

Publié le 23 avril 2025

Le GDSA,(groupe de défense sanitaire apicole Aveyron) partenaire de la Ville de Millau, lance un appel au piégeage de printemps des frelons asiatiques durant les mois d'avril et de mai. Au printemps, les frelons asiatiques se développent et vivent sans nuisance dans leur environnement.

Ces campagnes de piégage de frelons sont organisées au printemps dans le cadre du plan de lutte national), pour freiner le développement de colonies et en particulier pour capturer les reines fondatrices.



https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/vigilance-face-aux-frelons-asiatiques-3224?

Comment réaliser les pièges ?

Pour cela le GDSA utilise des pièges sélectifs à entonnoir et à grilles d'échappement pour les insectes de petite taille. Les pièges sont placés à hauteur d''homme là où sont observés les frolns et sur les arbres fruitiers.

Et après ?

Le travail du GDSA et la vigilance des habitants doit se poursuivre durant l'été. Les reines survivantes vont créér chacune un nid, qui peut abriter jusqu'à 6000 individus.

Les besoins en nourriture protéinées vont orienter la chasse vers des proies comme les abeilles et des insectes. Le frelon va s'attaquer aux ruchers, mais aussi s'inviter à votre table.

Autrefois cantonné à la cime des arbres, le nid de frelon se trouve désormais à hauteur d'homme (haie, compteur électrique, sous toit, garage abandonné,...) et également enfoui dans le sol (vieille souche, bouche de caniveau...). Et quand il s'agit de protéger son nid, le frelon se montre agressif.

Il faut donc éviter de s'en approcher et surtout de ne pas chercher à le détruire par ses propres moyens.

- Lorsque le nid se situe sur le domaine public, il appartient à la commune concernée de contacter un professionnel lorsque celle-ci n'a pas de personnel formé à cette pratique.
- Lorsque le nid se situe dans le domaine privé, il appartient au propriétaire de contacter un professionnel pour la destruction.

Les pompiers n'interviennent sur le domaine privé qu'en cas de danger imminent : nid de frelons près d'une école, d'un hôpital, à l'intérieur d'une habitation... En l'absence d'urgence, les habitants doivent contacter des sociétés spécialisées.

VILLE DE MILLAU
17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30